



**VILLE DU BOUSCAT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150317-170315-24-DE

Accusé certifié exécutoire

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
Préfecture de la Gironde - Préfet : 23/03/2015  
Publication : 23/03/2015

**DES**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance ordinaire du 17 Mars 2015**

**DOSSIER N° 24 :**

CONVENTION TERRITORIALE  
GLOBALE (CTG) 2015-2018  
VILLE DU BOUSCAT – CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES –  
AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Mars 2015

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 31**

**Absent : 0**

**Excusés : 4**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT), Géraldine AUDEBERT (à M. LABAT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

**Absent** :

**Secrétaire** : Alain MARC

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

### **DOSSIER N° 24 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2015-2018 VILLE DU BOUSCAT – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La Ville du BOUSCAT et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde sont engagées contractuellement depuis de nombreuses années dans un partenariat actif autour des actions en faveur de la famille, de la petite enfance et de la jeunesse.

En 2009, un nouveau partenariat s'est engagé, visant à :

- réactualiser le projet social communal et son organisation géographique,
- mobiliser les acteurs locaux autour de la dynamique de projet,
- clarifier les compétences et les prérogatives des services municipaux et des partenaires dans le champ de la vie locale au BOUSCAT,
- créer des coopérations et dégager de nouveaux modes et outils de gouvernance territoriale.

Le projet s'est concrétisé par la signature d'une première convention territoriale globale (CTG) qui a pris fin en décembre dernier.

Elle a permis de travailler en transversalité sur les axes suivants :

- aider les familles à concrétiser vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et leur cadre de vie,
- créer les relations favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles,
- faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

Deux phases d'évaluation, la première portant sur l'efficacité du projet et la seconde sur les impacts vis-à-vis des bénéficiaires et des acteurs de la CTG, ont permis de mettre en avant un fort dynamisme sur le territoire du Bouscat, autour de nouveaux projets, pour la plupart transversaux et innovants.

Lors du comité de pilotage du 24 juillet dernier, il a été convenu de poursuivre les engagements entre la ville du Bouscat et la Caf de la Gironde, dans le cadre d'une nouvelle CTG, les parties considérant l'intérêt de la dynamique de gestion de projets initiée par la démarche.

La réflexion sur les axes d'intervention a commencé à l'automne, pour se concrétiser dans le cadre de séminaires participatifs, organisés courant janvier 2015.

Au vu du diagnostic présenté par les services de la Caf, les axes de travail retenus par la ville du Bouscat et la CAF sont les suivants :

- axe jeunesse : faciliter l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes du territoire,
- axe emploi insertion : améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité,
- axe logement : favoriser pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité,
- axe animation locale : favoriser le mieux vivre ensemble en prenant appui sur la diversité des quartiers et des publics dans un projet global.

La nouvelle CTG, d'une durée de quatre ans de 2015 à 2018, permet à la ville de bénéficier de crédits spécifiques, hors ceux de droit commun, pour des actions novatrices validées par le Comité de Pilotage créé à cet effet.

Le montant annuel des dépenses, co-financé par la ville et la CAF est fixé à 46 420 € maximum, financé à 50 % par chaque partenaire, sur la base d'une dotation maximale de 10 € par famille allocataire CAF.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'aide sociale et des familles,

**VU** l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des CAF,

**VU** la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations familiales,

**VU** la convention territoriale globale signée entre la ville du Bouscat et la Caf de la Gironde en 2010 pour une durée de 4 ans, prorogée par avenant jusqu'au 31 décembre 2014,

**VU** le projet de CTG proposé pour les années 2015 à 2018,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve les termes de la convention territoriale globale (CTG) ci-annexée, entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2015 à 2018,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, tous avenants et tous documents utiles dans ce dossier.

Fait et délibéré le 17 Mars 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET

